



Juillet 2022.

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

**+ 3,5 % POUR LE POINT D'INDICE :
LES AGENTS PUBLICS VONT CONTINUER
DE SUBIR L'INFLATION !**

- ▶ - 25 % de perte de pouvoir d'achat !
- ▶ - 8 % de perte de pouvoir d'achat entre juin 2017 et juin 2022, depuis l'élection du président Macron !
- ▶ - 5,2 % d'inflation en année glissante de mai 2021 à mai 2022!

La proposition du Gouvernement est donc de 3,5 %, largement en deçà des attentes et des besoins.

Les mesures annexes, qui concernent principalement la fonction publique de l'Etat, continuent de créer des inégalités entre les trois versants.

Pire, pour certains, comme la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA¹), c'est la démonstration que la revalorisation de 3,5 % du point d'indice est d'ores et déjà insuffisante.

FO Fonction publique a également demandé au ministre de s'assurer que tous les agents contractuels (plus d'un million) bénéficient de la même revalorisation que les fonctionnaires. Nous avons obtenu satisfaction sur ce point.



Pour FO Fonction publique, le compte n'y est pas !

Le ministre annonce une clause de revoyure à l'automne. A ce stade, **FO Fonction publique** va informer les personnels des nouvelles mesures et invite toutes ses structures à se réunir pour mettre en débat ces propositions et les suites à donner.

**RETRAITES : CE N'EST PAS SUR L'ÂGE DE DÉPART
MAIS SUR L'EMPLOI QU'IL FAUT AGIR**

Alors que les mobilisations se multiplient dans le privé comme dans le public, forte des résolutions de son XXVe congrès, FO exige de vraies réponses sur les salaires, l'emploi, la protection sociale, les services publics, les retraites...

Concernant ces dernières, elle combatta toute attaque et fera des retraites « la mère des batailles », a d'ores et déjà averti le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. FO, qui refuse par ailleurs toute perversion du rôle syndical et s'interroge sur la finalité d'une nouvelle structure nationale de discussions, en projet, dont l'acronyme CNR renvoie judicieusement à une période historique de mise en place de nouveaux droits, exige un dialogue social

1 Voir lien vers simulateur => [ICI](#)

authentique et que soit redonnée toute sa place à la négociation collective.

Pas de recul de l'âge légal de départ en retraite, c'est l'un des messages que le nouveau secrétaire général de **FO**, Frédéric Souillot, a fait passer au Président de la République. Le chef de l'État a en effet annoncé sa volonté de lancer rapidement le chantier d'une nouvelle réforme des retraites, pour une entrée en vigueur à l'été 2023. Cela pourrait se traduire par un nouveau recul de l'âge de départ, l'allongement de la durée de cotisation et la remise en cause des régimes existants.



La solution :

un vrai travail, un vrai salaire, pour tous !

Pour **FO**, faire reposer l'équilibre des comptes du système de retraite sur un durcissement des conditions de départ est infondé. Il faut en revanche des mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Actuellement, près de la moitié des salariés qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en activité. Or, un vrai travail avec un vrai salaire, pour tous, permettrait de percevoir une retraite décente. Cela permettrait aussi d'assurer le financement du système par répartition et plus largement celui de la protection sociale collective. À cet égard, la récente étude de l'économiste Jean-Hervé Lorenzi est intéressante, montrant qu'une hausse de dix points (de 56 % à 66 %) du taux d'emploi des seniors (55-64 ans) permettrait d'équilibrer les comptes sans toucher à l'âge légal ni à la durée de cotisation. Les recettes ainsi engrangées permettraient même de rétablir les critères de pénibilité supprimés en 2017

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

